



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-et-Un, le 10 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mme Anne-Françoise GAILLOT.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Frédéric DAUDE ; Nicole DOUMENG ; Laurent FOIRIEN ; Pascal LE MENN ; Christian LETOURNEUR ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Françoise RISTERUCCI ; Virginie VARON

Absents : Mme Louise FENELON, excusée, donne pouvoir à Mme A-F. GAILLOT

M. Pascal CRESSIAUX, excusé, donne pouvoir à Mme Virginie VARON

M. Olivier WATRIN, excusé

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne COER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1) SITREVA : nouvelles règles de dépôt en déchetterie à compter du 1^{er} janvier 2022,
- 2) Rapport 2020 sur la Qualité de l'Eau,
- 3) Communication,
- 4) JVS : Passage au iCloud
- 5) Engagement de 25% des dépenses d'investissement – Budget commune 2022,
- 6) CAF : Avenants aux conventions PS,
- 7) CLSH : Appel d'Offre infructueux et relance du marché,
- 8) Questions diverses.

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Anne COER a été élue secrétaire de séance.

- 1) SITREVA : nouvelles règles de dépôt en déchetterie à compter du 1^{er} janvier 2022

Mme RISTERUCCI représentante avec M. WATRIN auprès du SICTOM, déclare que ni elle ni M. WATRIN n'étaient au courant de cette modification. Cela n'a jamais été évoqué en réunion de SICTOM. Il faut toutefois

noter que c'est une décision prise par SITREVA et non SICTOM, le SICTOM étant uniquement chargé du ramassage et traitement des ordures ménagères.

Les droits d'accès seront désormais déterminés non plus en nombre de passage mais par un système de points mis à disposition de chaque usager. Les points seront décomptés en fonction de la taille du véhicule transportant les déchets. Ce nouveau système devrait présenter des avantages et des inconvénients pour les particuliers mais pourrait défavoriser les entreprises. La crainte reste l'augmentation des dépôts sauvages. Il sera d'ailleurs demandé en SICTOM s'il est prévu des aides aux communes pour faire respecter l'interdiction de dépôts sauvages.

Une communication sur ces nouvelles mesures est prévue dans la Bassoria.

Mme RISTERUCCI rappelle que concernant le SICTOM, l'évolution se fait vers un traitement individuel des déchets pour diminuer les coûts qui deviennent de plus en plus importants avec l'évolution des contraintes de tri.

La question est posée de l'accompagnement qui sera proposé au regard de ces nouvelles mesures.

2) Rapport 2020 sur la Qualité de l'Eau

Le territoire du SIAEP FR compte 16 communes sur 2 EPCI (CART et CCPH) pour 13229 habitants avec 6134 abonnés et un linéaire de canalisations de 285,85 kilomètres.

L'exploitation et la gestion du réseau est effectuée par Délégation à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) jusqu'en 2031.

La consommation moyenne par abonné est de 122,4 m³ (120, 01 m³ en 2019).

Le SIAEP possède 4 forages, le volume d'eau mis en distribution est de 905 803 m³ pour 707 076 m³ consommés et 138 727 m³ de pertes.

100% de l'eau prélevée est souterraine.

Le prix de l'eau (hors taxes et assainissement) est modulé par tranches avec un abonnement annuel à 38,55€ :

- 0 à 50 m³ = 1,0350 €/m³
- 51 à 200 m³ = 1,958 €/m³
- 201 et + = 1,994 €/m³

Pour une consommation moyenne de 120 m³ le prix TTC est de 3,96 €/m³ comprenant l'abonnement, la part délégataire, les taxes et redevances (hors assainissement).

Le montant total des recettes est de 1 499 386 € dédié essentiellement au renouvellement du réseau et travaux sur les réservoirs.

Un programme pluriannuel de renouvellement du réseau 2018/2020 pour un montant de 2 890 523 € a été mis en œuvre.

Pour La Boissière-Ecole, 1 prélèvement non conforme en 2020 pour la qualité de l'eau qui n'a pas été confirmé par les relevés suivants.

3) Communication

Mme Anne COER fait part à l'ensemble du Conseil du compte-rendu de la commission communication du 17 novembre 2021.

Projet d'une Bassoria anniversaire reprenant un article significatif par année entre 2001 et 2021.

4) JVS : Passage au iCloud

Suite à la nécessité de renouvellement du logiciel administratif de la Mairie et après consultation auprès de la société JVS – MAIRISTEM pour passer en CLOUD et la volonté d'acquérir le logiciel de gestion du cimetière,

Mme le Maire indique que la société JVS – MAIRISTEM a répondu aux attentes de la Mairie,

Mme le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat avec la société JVS – MAIRISTEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

APPROUVE le contrat du nouveau logiciel

AUTORISE Madame le Maire à signer le nouveau contrat.

5) Engagement de 25% des dépenses d'investissement – Budget commune 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu le tableau suivant qui reprend les sommes engagées en 2021 lors du vote du budget et la part des 25% autorisables en engagement,

	Chapitres	Prévu 2021	25 %
Immobilisations Corporelles	21	624 160,00 €	156 040,00 €
		624 160,00 €	156 040,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

ACCEPTE les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

LIBELLE		SOMME
21318	Autres Bâtiments publics	98 190,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	150,00 €
2152	Installations de voirie	54 100,00 €
21534	Réseaux d'électrification	750,00 €
2158	Autres matériels et outillage	500,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €
2184	Mobilier	1 350,00 €
TOTAL		156 040,00 €

6) CAF : Avenants aux conventions PS

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF des Yvelines en date du 30 mars 2021 concernant la stratégie de déploiement 2021 des CTG,

Vu la délibération n° 2021/10/07 en date du 15 octobre 2021, approuvant la Convention Territoriale Globale de service aux familles (CTG),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

APPROUVE les avenants à la convention entre la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines et la Commune telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Mme le Maire à signer les avenants à ladite convention.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

7) CLSH : Appel d'Offre infructueux et relance du marché

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre de Loisirs Sans Hébergement, la commune a lancé en juillet 2021 une consultation pour la réalisation des travaux.

L'Appel d'Offre ayant été infructueux, Madame le Maire demande aux membres du Conseil leur approbation pour relancer cette consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

APPROUVE la relance du marché,

AUTORISE Madame le Maire à relancer une procédure de marché et à signer tout acte relatif à celui-ci.

Les crédits nécessaires à cette mission seront inscrits au budget 2022.

8) Questions diverses

Repas de Boissériens :

65 personnes ont participé au repas du 5 décembre dernier à la Grange de Bory.
Ce fut un moment très convivial et apprécié de tous.

Don de sang :

Une nouvelle collecte du Don de sang sera organisée le dimanche 23 janvier 2022, salle communale René DUBOCQ.

Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines :

Le théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines propose à la commune, la pièce « **JAMAIS DORMIR** » de Baptiste Amann

A quoi peut bien rêver une petite fille de 8 ans lorsque la nuit arrive ? ...

Deux représentations auront lieu le jeudi 27 janvier 2022 :

à 14h pour l'école des Chanterelles puis à 17h salle communale René DUBOCQ à l'ensemble des Boissériens.

Ce spectacle de théâtre d'une durée de 45 minutes s'adresse aux enfants dès 6 ans.

Vœux :

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 29 janvier 2022, salle René DUBOCQ (au regard des mesures sanitaires cette cérémonie pourrait ne pas être).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et cinquante-cinq minutes, et ont signé au registre tous les membres présents.

Membres du Conseil Municipal	Signatures	Membres du Conseil Municipal	Signatures
COER Anne		LE MENN Pascal	
COULANGE Chantal		LETOURNEUR Christian	
CRESSIAUX Pascal	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à V. VARON</i>	MERCIER Francis	
DAUDE Frédéric		REMY Marie-Claire	
DOUMENG Nicole		RISTERUCCI Françoise	
FENELON Louise	<i>Absente, excusé, a donné pouvoir à A-F. GAILLOT</i>	VARON Virginie	
FOIRIEN Laurent		WATRIN Olivier	<i>Absent, excusé</i>
Le Maire, Anne-Françoise GAILLOT.			